

**Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'autorisation d'occupation temporaire (AOT)
en vue de proposer une dégustation gratuite de produits aux étudiants et personnel de l'ENSAIT**

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC :

L'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT)

2 allée Louise et Victor Champier

59 100 Roubaix

ARTICLE 1 : OBJET

Conformément à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, l'ENSAIT lance un AMI (appel à manifestation d'intérêt) à l'intention des opérateurs économiques. L'objectif est de mettre à disposition son domaine public afin d'organiser un événement de dégustation gratuite de produits pour ses étudiants et personnel.

Cette mise à disposition du domaine public se déroulera le lundi 29 septembre 2025 de 11h30 à 14h00.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSTALLATION

Le prestataire se verra accorder le droit d'occuper le domaine public après jugement des offres.

Cette occupation du domaine public sera accordée à titre précaire et révocable, uniquement pour la période définie préalablement.

L'autorisation d'occupation temporaire sera nominative et ne pourra faire l'objet d'un prêt ou d'un transfert à autrui. Ainsi, le titulaire de la convention sera tenu d'occuper lui-même l'emplacement et d'utiliser en son nom les installations mises à disposition.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

En raison de la nature non commerciale et gratuite de l'événement (dégustation de produits gratuite), la redevance pour l'occupation du domaine public est fixée à 1 euro symbolique conformément à l'article L.2125-3 du CG3P.

ARTICLE 4 : REMISE DES PROPOSITIONS

La proposition de candidature sera composée de :

- Un dossier de candidature comprenant :
 - Le nom de la société
 - Une attestation d'assurance qui couvre, au titre de l'exercice de sa profession et l'occupation de l'emplacement, sa responsabilité professionnelle pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même, ses suppléants ou ses installations.
- Un dossier expliquant le concept et le détail des produits proposés

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront analysées suivant la capacité du prestataire à répondre aux attentes de l'ENSAIT à savoir :

- La qualité des produits
- Le prix

ARTICLE 6 : REMISE DES DOSSIERS

Les candidats souhaitant candidater à cette autorisation d'occupation temporaire devront envoyer leur dossier à la Direction des Affaires Juridiques et des Achats à l'adresse mail suivante : achat@ensait.fr.

Date limite de réception des dossiers : Le 15/09/2025

Date limite d'attribution de l'AOT : Le 22/09/2025